

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Nous avons l'honneur de convoquer
pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura
lieu le 3 juillet 2006 à 19 heures à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 CHASTRE.

*** ORDRE DU JOUR ***

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance du 30 mai 2006 : approbation (vote)
2. Finances communales
 - a) Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2006 : arrêt (vote)
 - b) Emprunts à contracter : cahier spécial des charges, mode de passation de marché : arrêt (vote)
3. Police : dotation communale pour la Zone de Police : décision (vote)
4. Castillon : cahier spécial des charges : modifications : arrêt : décision (vote)
5. Voiries
 - a) Avenue Werner Marchand : plan d'alignement : arrêt définitif : décision (vote)
 - b) Rue François Massart : plan d'alignement : arrêt provisoire : décision (vote)
 - c) Ruelle aux Loups et rue Fontaine St-Géry : plan d'alignement : arrêt définitif : décision (vote)
 - d) Rues Dessus-Maka-Higuet : coordinateur santé-sécurité : cahier des charges, mode de passation de marché : arrêt (vote)
 - e) Rue des Sarrasins : mesure de circulation routière : décision (vote)
6. Eclairage public
 - a) avenue du Castillon, rue du Centre, rue de la Chapelle et ruelle Fanfan : mise en souterrain des réseaux et nouvel éclairage : principe et financement (vote)
 - b) Rue de la Gare, rue de l'Eglise et rue des Combattants : mise en souterrain des réseaux et nouvel éclairage : principe et financement (vote)
7. Cultes
 - a) Fabrique d'église de Gentinnes : compte 2005 : avis (vote)
 - b) Fabrique d'église de Noirmont : garantie communale pour un emprunt : décision (vote)
8. Enseignement : Ecole communale de Blanmont : bâtiment modulaire en location : principe, mode de passation de marché : décision (vote)
9. Ordonnances de Police : ratifications (vote)

Dépenses supérieures à 500 euros (information)

HUIS CLOS

10. Espaces verts communaux : représentants communaux : désignation (vote)
11. Personnel enseignant : désignations : ratifications (vote)

Par le Collège :
Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,

Y. CHARLIER

Le Bourgmestre,

C. JOSSART